

En plus d'effectuer des travaux de recherche, le Conseil maintient un Service d'information. Des techniciens itinérants y aident les petites industries du pays en appelant l'attention du Conseil sur leurs problèmes techniques. Grâce à son personnel compétent de chercheurs et à sa vaste documentation, le Conseil peut ordinairement fournir très promptement les renseignements demandés.

Le Conseil aide l'industrie de deux autres façons importantes. Un échange libre et constant de personnel et de renseignements se fait entre les laboratoires du Conseil et ceux de l'industrie, et cela afin que l'industrie canadienne puisse utiliser les laboratoires du Conseil tout comme les services d'une grande entreprise ont recours à leurs propres laboratoires comme sources d'information et d'aide scientifiques. Le Conseil entreprend aussi, à forfait, des travaux de recherches pour tout établissement aux prises avec un problème impossible à résoudre dans les laboratoires privés de consultation et d'épreuves; en retour, il obtient l'assistance de plusieurs sociétés. Le Conseil maintient depuis longtemps une étroite collaboration de cette nature avec nombre d'industries canadiennes appartenant à divers domaines.

Le Conseil a institué des commissions associées au lendemain de sa création, et elles existent encore. D'une année à l'autre, des centaines de spécialistes ont accepté, sur l'invitation du Conseil, d'en faire partie et leur savoir et leur expérience ont contribué à la solution de nombreux problèmes. Les membres des commissions consacrent leur temps et leurs efforts aux études qui leur sont confiées sans rétribution ni récompense, et leur concours est des plus utiles au Conseil.

Le Conseil accorde depuis sa fondation en 1916 des subventions d'aide à la recherche. Elles sont versées aux directeurs des sections scientifiques des universités pour leur permettre d'acheter l'équipement requis et d'embaucher de jeunes aides, habituellement des étudiants. Ces subventions ont beaucoup aidé les universités à mettre sur pied les excellentes écoles de gradués qui existent maintenant au Canada.

Le Conseil national de recherches accorde chaque année des bourses d'études et des octrois de recherche. Les bourses accordées en science et en génie sont de trois catégories; elles s'élèvent respectivement à \$600, \$900 et \$1,200 pour l'année académique; elles peuvent comporter un supplément de \$500 pour l'été. On offre de plus des bourses spéciales de \$1,500 par année et des bourses post-doctorales de \$2,500 pour séjour outre-mer. Il y a de plus deux catégories de bourses de recherches pour gradués en médecine; ces bourses sont de \$1,800 à \$3,000 dans le cas des chercheurs sans expérience et peuvent aller jusqu'à \$5,000 dans le cas des chercheurs plus avancés. Le Conseil accorde aussi des bourses de recherches en art dentaire. Le nombre des bénéficiaires de ces différentes bourses pour 1952-1953 dépasse 275, ce qui représente une somme d'au delà \$310,000.

Ces dernières années (depuis 1948), le Conseil national de recherches a accueilli un nombre limité de bénéficiaires de bourses post-doctorales, soigneusement choisis d'après leur mérite dans toutes les universités du monde. A l'heure actuelle, soixante-seize de ces jeunes hommes de science travaillent dans les laboratoires, en majorité dans ceux de chimie et de physique. Nommés pour un an seulement, ils peuvent demeurer une seconde année s'il y a lieu. Leur présence dans les laboratoires est des plus stimulantes; elle y crée en quelque sorte une atmosphère universitaire fraîche et vivifiante qui conserve un air de jeunesse au Conseil.